

20.02.2006 - 11:15 Uhr

ASTAG: Bourse de transit alpin: nouvelle pénalisation du trafic intérieur!

Berne (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG se prononce contre une bourse de transit alpin et par conséquent contre de nouvelles mesures coercitives contre le transport routier. Le contingentement recherché toucherait en premier lieu le trafic intérieur, car cela renchérirait de manière disproportionnée le trafic à courte distance. En revanche, cette mesure n'aurait guère d'impact sur le trafic de transit étranger qui, conformément à l'article sur la protection des Alpes, doit être transféré sur le rail. Il faut notamment prendre en considération le fait qu'il est prévu de soutenir le trafic de marchandises international en transit encore par des subventions ferroviaires (chaussée roulante RoLa). En revanche, l'UE n'acceptera guère une réglementation spéciale pour le transport intérieur suisse. En définitive, les citoyens suisses seront priés à la caisse deux fois car c'est avec l'argent des contribuables que l'on finance les traversées de notre pays par le trafic de transit des marchandises (par le rail).

L'Association suisse des transports routiers ASTAG attire l'attention sur le fait que le trafic intérieur suisse serait une nouvelle fois discriminé par rapport au trafic en transit. Cela compromettrait également le raccordement économique de la Suisse méridionale. Devoir acheter aux enchères une course deux fois par semaine ou quatre fois par jour n'est pas la même chose. Si une bourse du transit alpin devait effectivement être introduite ou envisagée sérieusement, il faudrait négocier au préalable obligatoirement avec l'UE une réglementation spéciale pour le trafic intérieur.

L'ASTAG doute par ailleurs fortement de la compatibilité d'une bourse de transit alpin avec les besoins pratiques. L'association rappelle les situations parfois chaotiques que le système de dosage aux tunnels alpins (notamment au Gothard) a générées à des intervalles réguliers.

Il convient par ailleurs de prendre en considération le fait qu'une bourse du transit alpin devrait faire l'objet de négociations avec l'UE. L'accord sur les transports terrestres, qui ne prévoit pas un tel instrument, continue à être applicable. Il garantit au contraire le libre choix du moyen de transport. C'est précisément là que se situe un défaut grave de la politique suisse des transports: dans la Constitution fédérale, l'article sur la protection des Alpes et l'accord sur les transports terrestres sont profondément contradictoires. Pourtant, ces deux législations sont en vigueur.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
Weissenbühlweg 3
3007 Berne
Tél. +41/(0)31/370'85'24

